

Question :

J'ai lu dans un livre religieux que quiconque veut obtenir quelque chose, qu'il lise Al-Fâtiha du Livre, quarante fois après avoir accompli la prière de Maghreb, et avant de se déplacer, son besoin sera certainement satisfait, si Allah le veut. Veuillez nous délivrer une fatwa concernant cette idée, est-elle vraie ?

Réponse :

Réciter Al-Fâtiha quarante fois pour obtenir ce que l'on veut n'est pas permis, c'est plutôt des innovations en religion (Bid`a). Surtout qu'il n'est pas vrai que celui qui récite Al-Fâtiha aura ce qu'il veut, cela mène vers cette Bid`a pour induire les gens en erreur.

Qu'Allah vous accorde la réussite et que les prières et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Membre	Membre	Vice-président	Président
Bakr Abou Zayd	Sâlih Al-Fouzân	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Al-`Azîz Al Ach-Chaykh	`Abd-Ar-Razâq `Affifî	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz



الصراف المستقيم

**LaVoie
Droite**.Com